



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE L'ORDRE DE MALTE

FONDÉE LE 13 JUIN 1986 – RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 28 OCTOBRE 2005

sous le haut patronage de
S.A. E^{me} Fra' Andrew Bertie †
Prince et LXXVIII^e Grand Maître de l'Ordre Souverain de Malte

Siège social : 10, place des Victoires - 75002 Paris
Téléphone : 01.42.96.48.36 - Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com



LES FRÈRES DE L'HÔPITAL DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM ET LES FAUX EN ÉCRITURE

Chapitre I

Le pourquoi des faux en écriture

Présents à Jérusalem depuis le début du troisième tiers du XI^e siècle, quelques laïques issus de familles bourgeoises de la région d'Amalfi, accueillaient, protégeaient, nourrissaient et logeaient dans un *xenodochium*¹ situé dans le quartier qui sera connu plus tard sous le nom de *Muristan*, à un jet de pierre de la façade méridionale du Saint-Sépulcre, les pèlerins italiques qui visitaient les Lieux saints et venaient y faire leurs dévotions. Fondé, entre 1063 et 1071, sous le règne du calife fatimide d'Égypte Al-Monstanser-Billah, par l'Amalfitain Maurus, un riche prince marchand, ce *xenodochium* dépendait des moines bénédictins de l'abbaye de Sainte-Marie Latine² dont les bâtiments, tout proches, se dressaient à quelques dizaines de mètres au nord-est de l'institution hospitalière. Le monastère des bénédictines de Sainte-Marie-Madeleine³ s'élevait entre le *xenodochium* et l'abbaye de Sainte-Marie Latine et séparait les deux institutions. Dédié au bienheureux Jean l'Aumônier⁴, ce *xenodochium* était soutenu financièrement par les marchands d'Amalfi qui faisaient parvenir chaque année à l'abbé de Sainte-Marie Latine les sommes nécessaires non seulement à son fonctionnement, mais également à celui des deux monastères bénédictins, les trois institutions étant connues sous le nom de fondation amalfitaine. A un moment indéterminé, probablement entre

1070 et 1080, les moines bénédictins confient la gestion du *xenodochium* à un certain Gérard, un bourgeois très probablement originaire de la République maritime d'Amalfi⁵. Gérard et son équipe ont servi les pèlerins et les pauvres sous l'autorité de l'abbé et des moines bénédictins de Sainte-Marie Latine, pendant la période troublée au cours de laquelle Jérusalem fut occupée successivement par les Fatimides d'Égypte, puis, dès 1071, par les Turcs seldjoukides et enfin de nouveau par les Fatimides d'Égypte dans le courant du mois d'août 1098 jusqu'au 15 juillet 1099, jour où les croisés s'emparent de la Ville sainte. Sous le gouvernement de Godefroi de Bouillon, Gérard et les Hospitaliers secouent le joug des moines de Sainte-Marie Latine, prennent leur indépendance, substituent saint Jean-Baptiste au bienheureux Jean l'Aumônier en qualité de protecteur de l'Hôpital, poursuivent leur mission d'accueil en faveur des pauvres et des pèlerins, suscitent de nombreux dons dans toute la chrétienté et font construire, grâce à ceux-ci, d'une part, une église en l'honneur de saint Jean-Baptiste au-dessus de celle édifiée au V^e siècle par l'impératrice Eudocie⁶ et, d'autre part, un monastère dédié au même saint⁷. L'indépendance arrachée aux moines de Sainte-Marie Latine sera officiellement reconnue, le 15 février 1113, par le pape Pascal II aux termes de la bulle *Pie postulatio voluntatis* qui, en outre, accorde aux Hospitaliers divers privilèges, avantages et exemptions. Devenu recteur du *xenodochium* désormais dédié à saint Jean-Baptiste, le frère Gérard recrute, dès les années 1108-1110, en sus du personnel civil, des mercenaires pour protéger les pèlerins chrétiens sur les routes de Terre sainte⁸ : c'est à ce

¹ Le mot latin «*xenodochium*» est emprunté au grec «*xenodochos*» et se décompose en deux autres mots grecs, à savoir, d'une part, «*xenos*» qui signifie étranger, hôte et, d'autre part, «*dechomai*» qui se traduit en français par recevoir favorablement, accueillir. Il s'agit donc d'un endroit où l'on accueille les étrangers et les hôtes. Somme toute, «*xenodochium*» a le même sens que le mot latin «*hospitalis (domus)*» qui se traduit également par maison où l'on accueille des hôtes, des étrangers.

² Voyez à ce sujet Alain Beltjens, «*Quelques précisions sur le berceau de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem*», chapitre II, § I à § IV dans *Studi Melitensi*, XI, 2003, pp. 22 à 29. On peut se procurer cette revue en écrivant au «*Centro Studi Melitensi*», Palazzo Ameglio, Corso Due Mari, 33, à 74123 Taranto (Italie).

³ L'abbaye des Bénédictines fut dédiée d'abord à sainte Marie-Madeleine, puis à sainte Marie-la-Petite et enfin à sainte Marie-la-Grande.

⁴ Voyez à ce sujet Alain Beltjens, «*Qui est le premier patron de l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem ?*», dans *Studi Melitensi*, VI, 1998, pp. 9 à 37.

⁵ Alain Beltjens, *Aux origines de l'ordre de Malte*, pp. 105 à 111.

⁶ Cf. Alain Beltjens, *Quelques précisions...*, chapitre III, § III dans *Studi Melitensi*, XI, 2003, pp. 57 à 60.

⁷ Cf. Alain Beltjens, *Quelques précisions...*, ch. III, § II in *Studi Melitensi*, XI, 2003, pp. 51 à 56.

⁸ Voyez à cet égard la donation du 28 août 1108-1110 soit chez Delaville Le Roulx, *Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1100-1310)* Paris, 1894-1906, 4 volumes. En abrégé : *Cart. I*, n° 14, soit chez Alain Beltjens, *Aux origines de l'ordre de Malte*, p. 313, n° 2, ainsi que le document IX, pp. 441 à 444. Cette protection accordée aux pèlerins est du reste confirmée dans la bulle *Quam amabile (sic) Deo* du 7 mai 1139-1143. Cf. à ce sujet Alain Beltjens, «*Les privilèges concédés au XII^e siècle par les papes à l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem*», dans *Studi Melitensi*, XVI, 2008, chapitre X, § VI., p. 31.

moment-là, et non en 1130⁹, que commence le processus de militarisation de l'Hôpital, les Hospitaliers ayant mis le doigt dans l'engrenage qui, à la longue, transformera, au début du XIII^e siècle, leur institution en un ordre principalement militaire et accessoirement hospitalier¹⁰.

Cependant, l'hébergement et la nourriture des pèlerins et des pauvres, d'une part, et la transformation de l'ordre charitable en ordre principalement militaire et accessoirement charitable, d'autre part, ont fini par coûter fort cher aux Hospitaliers de Saint-Jean qui s'étaient empressés dans d'inextricables difficultés financières notamment en acquérant des châteaux forts trop exposés aux attaques de l'Islam et en embauchant des mercenaires au profit du roi Amaury I^{er} de Jérusalem¹¹. En effet, sous le magistère de Gilbert d'Assailly, la dette de l'Hôpital s'élevait, selon Guillaume de Tyr, à cent mille pièces d'or¹² et cette situation désastreuse faisait évidemment obstacle à la réalisation des projets que les Hospitaliers s'évertuaient à former. D'autre part, les autorités civiles du royaume de Jérusalem tentaient d'utiliser les Hospitaliers dans la guerre qu'elles menaient contre l'Islam, soit en les criblant d'impôts et de taxes¹³, soit en leur demandant de prendre les armes contre les Sarrasins notamment en 1153 au siège d'Ascalon¹⁴ ou une douzaine d'années plus tard en Egypte¹⁵. Les évêques et les clercs prétendaient garder la haute main sur les frères de l'Hôpital et, pour parvenir à leurs fins, ils leur soutiraient le plus d'argent possible, tantôt en leur réclamant des amendes en cas d'adultère ou d'autres crimes et délits¹⁶, tantôt en se faisant attribuer les dons et les legs qui leur revenaient, tantôt en sabotant la collecte qu'ils organi-

saient une fois par an dans leurs paroisses¹⁷. Quant aux Templiers, ils disputaient aux Hospitaliers des biens que ceux-ci possédaient dans le comté de Tripoli et dans la principauté d'Antioche¹⁸. Ne sachant plus à quel saint se vouer pour retrouver l'opulence et la richesse d'antan et redorer leur blason, les têtes pensantes de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem imaginèrent de se procurer les fonds nécessaires, tantôt en publiant entre les années 1160 et 1170, des récits fabuleux concernant leurs origines, connus sous le nom de *miracula*, qui furent légalisés par leur hiérarchie entre 1250 et 1350¹⁹, tantôt en forgeant des faux privilèges pontificaux. En effet, comment contrer les rodomontades des miliciens du Christ qui abreuyaient le bon peuple chrétien de leurs exploits réels ou imaginés, sinon en créant leurs propres légendes par le truchement des *miracula* et des fausses bulles ? Comment remplir les caisses de l'Hôpital sinon en attirant les âmes généreuses par le biais d'indulgences allègrement attribuées à des souverains pontifes qui ne les avaient jamais promulguées ? Comment démontrer que l'activité militaire de l'Hôpital contre les musulmans avait précédé celle du Temple, sinon en transformant à cet effet un des renouvellements de la célèbre bulle *Quam amabilis Deo*²⁰ ? Aussi les frères de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem n'hésitaient pas, lorsque l'occasion propice se présentait, à fabriquer des faux privilèges pontificaux pour appâter les candidats donateurs, soit en leur faisant miroiter des substantielles remises de peine grâce aux indulgences lorsqu'ils avaient commis quelque gros péché, soit en leur permettant de s'affilier à leur confrérie moyennant la promesse, d'une part, de défendre l'Hôpital en toutes circonstances et, d'autre part, de consentir chaque année à celui-ci un don en contrepartie duquel, le confrère bénéficiait, ainsi que ses parents, tant des prières qui se faisaient dans la maison de l'Hôpital, que de la plupart des avantages spirituels que le Saint-Siège accordait aux Hospitaliers et notamment le droit d'être enterré dans les cimetières de ceux-ci.

Parmi les privilèges pontificaux les plus prisés nous en trouvons un certain nombre qui accordent des indulgences non seulement aux bienfaiteurs de l'Hôpital de Jérusalem, mais également aux fidèles qui, tantôt, visitaient les bâtiments de cette institution en lui faisant des

⁹ Alain Demurger, *Les Hospitaliers de Jérusalem à Rhodes (1050-1317)*, Tallandier 2013, p. 103, voit le début de la militarisation de l'Hôpital après 1130 et la reconnaissance de l'expérience militaire du Temple.

¹⁰ Cf. Alain Beltjens, « Comment l'Hôpital de Jérusalem, une institution religieuse et hospitalière d'origine bourgeoise, a-t-il pu se transformer en un ordre militaire et accessoirement hospitalier ? » in *Studi Melitensi*, X, 2002, pp. 7 à 60.

¹¹ *Idem*, pp. 48 et 49.

¹² Guillaume de Tyr, *Historia rerum in partibus Transmarinis gestarum*, l. XX, ch. V dans Patrologie, tome CCI, col. 784.

¹³ Voyez la bulle *Iustus petentium desideriis* du 8 janvier 1186 ou 1187 d'Urbain III chez Alain Beltjens, « Les privilèges concédés au XII^e siècle par les papes... » in *Studi Melitensi XIX-XX* (2011-2012) ch. XIV, § VII.-, A.-, pp. 51 et 52.

¹⁴ En ce qui concerne la présence des Hospitaliers au siège d'Ascalon en 1153 voyez Guillaume de Tyr, *Historia rerum in partibus Transmarinis gestarum*, livre XVII, chapitre 28, dans *Corpus Christianorum Continuatio Mediaevalis LXIII A*, édition critique par R.B.C. Huygens, Turnhout, 1986, p. 800, lignes 29 et 30.

¹⁵ En ce qui concerne la participation de G. d'Assailly aux guerres menées par Amaury I^{er} de Jérusalem contre l'Egypte voyez Alain Beltjens, « Comment l'Hôpital... ? », in *Studi Melitensi*, X, 2002, § V.-, I.-, pp. 46 à 49.

¹⁶ Voyez la bulle *Querela dilectorum filiorum* du 10 mars 1186 ou 1187 d'Urbain III chez Alain Beltjens, « Les privilèges concédés au XII^e siècle par les papes... » in *Studi Melitensi XIX-XX* (2011-2012) ch. XIV, § III.-, pp. 11 à 14.

¹⁷ Voyez Alain Beltjens, « Les privilèges concédés au XII^e siècle par les papes... », dans *Studi Melitensi*, XIX-XX, 2011-2012, chapitre XIV, § VIII.-, pp. 56 à 67.

¹⁸ Cf. Alain Beltjens, « La papauté et les querelles récurrentes, souvent fratricides, qui opposaient les Hospitaliers aux Templiers » in *Bulletin de la Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'ordre de Malte*, n° 24, 2011, pp. 4 à 25.

¹⁹ Beltjens, Un commentaire anglo-normand de la Règle..., in *Bulletin de la Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'ordre de Malte*, 2006, n° 18, Introduction, § II.-, I.-, A et B.-, pp. 9 à 15.

²⁰ Voyez à ce sujet Alain Beltjens, « Les privilèges concédés au XII^e siècle par les papes... » in *Studi Melitensi XIII-XIV* (2005-2006) ch. V, La fausse bulle *Quam amabilis Deo*, pp. 20 à 46 et plus particulièrement pp. 36 à 39.

aumônes, tantôt, s'affilient aux confréries de l'Ordre. Un certain nombre de ces listes d'indulgences sont des faux en écriture et nous en examinerons quelques-unes un peu plus bas, non sans avoir, au préalable, tenté de définir ce qu'il faut entendre par une indulgence. Nous rencontrerons ensuite quelques bulles dont la portée est beaucoup plus générale, qui sont des faux matériels forgés par les Hospitaliers de Saint-Jean ou leurs familiers, et notamment la bulle solennelle *Quam amabilis Deo* du 20 février 1130, la première bulle solennelle *Quanto per gratiam Dei* du 22 août 1185, la bulle ordinaire *Quot et quantis*, du 16 juillet 1188, 1189 ou 1190 et la bulle ordinaire *Religionis vestre* du 7 mai, attribuées abusivement et respectivement à Innocent II²¹, Lucius III²², Clément III²³ et Grégoire VIII. Je ne dirai que quelques mots des trois premières bulles que j'ai déjà étudiées dans d'autres ouvrages, ensuite je m'étendrai longuement sur la bulle *Religionis vestre*, également connue sous le nom de *Grégoriane*, qui a connu autrefois un énorme succès parmi les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Quant aux *Miracula*, je n'y reviendrai plus et je renvoie le lecteur à mes ouvrages sur le sujet²⁴.

Chapitre II

Les fausses listes d'indulgences

A partir du XIV^e siècle, on voit apparaître un certain nombre d'indulgences accordées aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ainsi qu'à leurs bienfaiteurs, qui sont des faux en écriture et nous en examinerons quelques-unes un peu plus bas. Il nous paraît, cependant, au préalable, indispensable de définir ce qu'il faut entendre par le mot « indulgence ».

I. – Les indulgences.

L'indulgence consiste en une remise, totale ou partielle des peines temporelles qui frappent les péchés, que l'Eglise catholique accorde aux pénitents, en vertu des mérites de Jésus-Christ et des saints, pour autant que ces pénitents éprouvent un repentir sincère et remplissent

scrupuleusement les conditions fixées pour son obtention. Parmi ces conditions, on trouve par exemple tantôt celle de faire une aumône, un jeûne ou un pèlerinage, tantôt l'obligation d'accomplir une œuvre charitable telle que la collaboration à l'édification d'une église, d'un hôpital ou d'un orphelinat, etc. Les indulgences peuvent être soit plénières, soit partielles. L'indulgence plénière est celle par laquelle le pécheur obtient la rémission de toute la peine temporelle qui lui a été infligée en raison de son péché. Le souverain pontife est seul habilité à accorder des indulgences plénières. Lorsqu'il prêcha la première croisade à Clermont, en 1095, le pape Urbain II²⁵ accorda une indulgence plénière à tous ceux qui prendraient les armes pour conquérir la Terre sainte. La durée des indulgences est variable : on en trouve de 40, 100, 300 jours, 7 années, 40 années, etc. Les cardinaux, les évêques, les abbés et d'autres dignitaires de l'Eglise catholique ont le droit d'accorder des indulgences partielles. Au XVI^e siècle, ne disposant pas des fonds nécessaires pour reconstruire la basilique Saint-Pierre de Rome, les papes Jules II²⁶ et Léon X²⁷ accordèrent des indulgences à tous ceux qui contribueraient à cette gigantesque entreprise. Cette pratique fut fortement critiquée par Luther et donna lieu à la querelle des indulgences. Le concile de Trente confirma le droit d'accorder des indulgences tout en en prohibant les abus.

II. – Une indulgence forgée au plus tôt au XIV^e siècle au profit des Hospitaliers de Jérusalem et attribuée abusivement au pape Lucius III décédé le 25 septembre 1185.

Nous rencontrons d'abord dans deux longues listes d'indulgences, du XV^e ou du XVI^e siècle, l'une conservée à Strasbourg²⁸, l'autre à Marseille²⁹, une indulgence forgée au plus tôt au XIV^e siècle au profit des Hospitaliers de Jérusalem, que le faussaire attribue abusivement au pape Lucius III décédé plus d'un siècle auparavant³⁰. Ce faux en écriture accorde quarante jours d'indulgence à tous les croyants qui récitent quotidiennement, une fois par jour, à l'intention des morts et des vivants, un *Pater noster* et un *Ave Maria* dans une des églises des frères de l'Hôpital : « *Lucius III fidelibus dat cottidie quadraginta dies indulgentiarum semel in die orantibus in ecclesiis nostris unum Pater noster et unum Ave Maria*

²¹ Voyez cette fausse bulle chez Alain Beltjens, « Les privilèges concédés au XII^e siècle par les papes... », dans *Studi Melitensi, XIII-XIV*, 2005-2006, chapitre V, pp. 20 à 46.

²² Cf. A. Beltjens, Un tournant dans l'histoire de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem : la bulle *Quanto per gratiam Dei* ou un code de la charité dont les effets se font encore sentir aujourd'hui dans *Studi Melitensi, VII*, 1999, § V-, B-, pp. 14 à 17.

²³ Voyez cette fausse bulle chez Alain Beltjens, « Les privilèges concédés au XII^e siècle par les papes... », dans *Studi Melitensi, XXI*, 2013, chapitre XVI, § XIV-, pp. 68 à 93.

²⁴ Voyez A. Beltjens, *Aux origines de l'ordre de Malte*, chapitre II, pp. 31 à 46. *Idem*, « Un commentaire anglo-normand... de la règle... de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem » in bulletin de la *SHPO* n° 18 (2006), Introduction, § II-, II, pp. 9 à 15.

²⁵ Né en France, Urbain II exerça le pontificat du 12 mars 1088, jour de son élection, jusqu'à sa mort survenue le 29 juillet 1099.

²⁶ Né à Savone, Jules II exerça le pontificat du 26 novembre 1503, jour de son élection, jusqu'à sa mort survenue le 21 février 1513.

²⁷ Né à Florence, Léon X exerça le pontificat du 19 mars 1513, jour de son élection, jusqu'à sa mort survenue le 1^{er} décembre 1521.

²⁸ Strasbourg, Archives départementales du Bas-Rhin, H, 1359.

²⁹ Marseille, Archives départementales des Bouches-du-Rhône, Ordre de Malte, 56 H 4039.

³⁰ Né à Lucques, Lucius III exerça le pontificat du 6 septembre 1181, jour de son élection, jusqu'à sa mort survenue le 25 septembre 1185.

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

PIÈCES D'ARTILLERIE À POUDRE DESTINÉES À LA DÉFENSE DE RHODES CONSERVÉES À NUREMBERG

Au cours du XV^e siècle, la pression extérieure sur l'île de Rhodes et celles du Dodécanèse placées sous la garde de l'Ordre de Saint-Jean ne cessa de s'accroître. Si les raids de corsaires, qui s'étaient déjà multipliés au cours des périodes précédentes ne se présentaient la plupart du temps que comme des incursions assez brèves, mais fort dommageables aux populations et à leurs biens, les attaques que menèrent les Mamelouks dans les années quatorze cent quarante marquèrent le début d'actions d'une autre envergure, mettant en péril la survie même de l'Ordre lors d'un important débarquement sur la ville-port.

Dès 1440, sous le prétexte que des bateaux égyptiens auraient été attaqués par des bâtiments de l'Ordre, raison déjà avancée quelques années plus tôt à l'égard de Chypre pour des incursions considérables sur cette île, la flotte égyptienne mena une série d'actions contre les îles de l'archipel et particulièrement sur Cos et sur Rhodes, à la fin de l'été¹. Les Mamelouks furent repoussés, perdant, selon les sources, plusieurs centaines d'hommes. Ils revinrent les années suivantes, ne parvenant cependant, en 1442, qu'à détruire l'implantation, éloignée de la base des chevaliers car située loin vers l'est, de l'île de Kastellorizo (Château-Rouge). Au printemps 1444, les Mamelouks mobilisèrent une flotte de 75 voiles et près de 18 000 hommes et, durant l'été, se livrèrent à une attaque sur la ville de Rhodes qui fut plus alarmante que les précédentes tentatives, car les assaillants débarquèrent alors un matériel de siège diversifié, comportant, outre les mangonneaux que l'on utilisait alors traditionnellement, des pièces d'artillerie à poudre qui furent mises en place sur le môle où était alors édifiée la seule petite chapelle Saint-Nicolas. De cette position stratégique, les bombardes des Mamelouks pilonnèrent les courtines défendant le secteur oriental de la ville, y causant des brèches où les troupes à pied commencèrent à s'engouffrer. Les chevaliers possédaient eux aussi des pièces d'artillerie, dont nous ne connaissons ni

le nombre, ni les caractéristiques précises, en dépit de différentes sources occidentales et arabes, dont l'œuvre du poète catalan Francesc Ferrer, présent sur place², et les *Anchiennes cronicques d'Engleterre* de Jean, bâtard de Wavrin et seigneur du Forestel. Le neveu de ce dernier, Waleran de Wavrin, qui commandait la flotte bourguignonne au Levant, constituait pour lui un informateur de premier plan³ sur les opérations où s'illustra Geoffroy de Thoisy⁴. Celui-ci, à la tête d'une petite troupe, effectua une sortie, repoussa les assaillants et parvint à s'emparer de plusieurs pièces de l'artillerie turque, transportées rapidement à l'intérieur des murailles de la ville. Ce siège fut un échec pour les assaillants, mais cette vive alerte amena le grand maître et le conseil de l'Ordre à renforcer encore les murailles de la ville, qui avaient permis de contenir la plupart des troupes des assaillants à l'extérieur, et d'envisager un nouvel aménagement du môle Saint-Nicolas qui se traduisit par la construction, au temps du grand maître Sacosta, du fort circulaire bâti à son extrémité nord, grâce à l'aide financière accordée par le duc Philippe le Bon, d'où le nom qui lui fut donné longtemps de «tour de Bourgogne». Cet épisode montra aussi l'importance, pour les opérations de défense, de disposer de pièces d'artillerie à poudre efficaces et d'en

² Francesc Ferrer, *Romanç de la armada del Soldà contra Rodes*, dans *Obra completa*, éd. Jaume Auferil, Barcelone, 1989, p. 254-268. Cf. Lluís Nicolau d'Olwer, « Un témoignage catalan du siège de Rhodes en 1444 », *Estudis universitaris catalans*, XII (1927), p. 376-387.

³ Jean de Wavrin, *Anchiennes Croniques d'Engleterre*, éd. Mlle Dupont, Paris, 1858-1863, 3 vol., t. II, p. 56-59.

⁴ Personnage qui avait été envoyé à Rhodes par Waleran de Wavrin. On verra à ce sujet Jacques Paviot, « Noblesse et croisade à la fin du Moyen Âge », *Cahiers de Recherches médiévales*, 13 (2006), p. 69-84 (p. 82-83); *La Politique navale des ducs de Bourgogne (1384-1482)*, Lille, 1995; *Les ducs de Bourgogne, la croisade et l'Orient (fin XII^e s.-XIV^e s.)*, Paris, 2003, p. 38, 101 et 107; « 'Croisade' bourguignonne et intérêts génois en mer Noire au milieu du XV^e siècle », *Studi di storia medioevale e di diplomatica*, t. 12-13 (1992), p. 135-162; « La piraterie bourguignonne en mer Noire à la moitié du XV^e siècle », dans *Horizons marins, itinéraires spirituels (I^e-XVIII^e siècles)*, dir. Henri Dubois, Jean-Claude Hosquet et André Vauchez, Paris, 1987, 2 vol., t. II, p. 203-214; Nicolas Iorga, « Les aventures 'sarrazines' des Français de Bourgogne au XV^e siècle », *Mélanges d'histoire générale*, éd. Constantin Marinescu, Cluj, 1927. Les exploits de Geoffroy de Thoisy auraient d'ailleurs inspiré Joanot Martorell pour les aventures de Tirant le Blanc (cf. Constantin Marinescu, « Du nouveau sur Tirant lo Blanch », *Estudis Romanis*, t. IV (1953-1954), p. 137-203).

¹ Sur les opérations de ces années-là, voir Nicolas Prouteau, « Les sièges de Rhodes à l'époque médiévale », dans *Les sièges de Rhodes de l'Antiquité à la période moderne*, dir. Nicolas Faucher et Isabelle Pimouguet-Pédarros, Rennes, 2010, p. 201-217; Clifford E. Bosworth, « Arab attacks on Rhodes in the pre-Ottoman period », *Journal of the Royal Asiatic Society*, t. III-2 (1996), p. 157-164.

doter les points stratégiques de la ville, comme aussi les principales places des possessions de l'Ordre dans le Dodécanèse.

L'avenir devait le démontrer et le siège de 1480 par les Ottomans en fut une preuve éclatante. Au cours des décennies qui avaient suivi les événements de 1444, on avait déjà doté les bastions et les points paraissant les plus stratégiques d'engins de défense, mais ce fut surtout au temps du grand maître Battista Orsini, lorsque la menace d'une invasion devint forte, que l'Ordre intensifia ses efforts pour augmenter le nombre et la qualité de ses pièces d'artillerie à poudre.

Fr. Pierre d'Aubusson eut très tôt un rôle exceptionnel en ce domaine. Il était entré dans l'Ordre à l'époque du siège de Rhodes par les Mamelouks et, chevalier du prieuré d'Auvergne, il fut nommé, quelques années plus tard, commandeur de Salins (1452)⁵. Dès avant, le maître Lastic l'avait déjà chargé, le 4 juin 1451, de faire publier à travers tout le royaume de Chypre les indulgences pontificales contribuant à la lutte contre les infidèles⁶. Le 20 octobre 1453 suivant, Lastic lui accorda le casal chypriote de Khirokitia⁷. Et, comme fr. Louis de Manhac, grand commandeur de Chypre, n'était pas sur l'île en permanence, ce fut fr. Pierre d'Aubusson, son lieutenant, qui supervisa, à partir du printemps 1453, la construction du grand donjon de Kolossi⁸. Après quelques années passées en Chypre, Pierre d'Aubusson regagna Rhodes, où il avait été nommé châtelain de la ville (8 octobre 1459)⁹, ce qui faisait de lui l'un des principaux officiers du grand maître. Il accomplit également diverses missions à la cour de France où son frère aîné, Antoine, bailli de Touraine, occupait une situation notable¹⁰. Il séjourna en France durant l'année 1456, et obtint alors du roi Charles VII 16 000 écus pour acheter de l'artillerie

et des armes¹¹. Au début des années 1470, il continua à importer des armes depuis la France et fut pour cela en relations avec Jacques d'Armagnac. Durant son procès (1476), celui-ci déclara en effet

qu'il fist faire ladite artillerie pour ce qu'il avoit delibéré d'en envoyer à Roddes, et des ung temps qu'il ouyt dire que le Turc devoit venir assieger Roddes, il envoya par le mareschal de Rodes, messire Loys de Reilhac, et par le commandeur de Salins, .xxiiii. pieces d'artillerie et autant d'arbalestes de passe, et pour ce que le chasteau de Rodes n'estoit pas achevé, la Religion de Rodes avoit reservé à lui qui parle une tour pour la faire par lui qui parle et pour laquelle il avoit delibéré d'employer .x^m. escuz et pensoit faire ladite tour belle et somptueuse et bien garnie d'artillerie; aussi avoit, lui qui parle, delibéré d'aller en Jerusalem et de mener audict lieu de Rodes en passant autres .xxiiii. pieces d'artillerie plus belle que la premiere, et à ceste occasion les avoit fait faire pour envoyer à Roddes avec certaines arbalestes et pavoiz, et dit que ladite artillerie qu'il avoit fait faire pour envoyer à Rodes, il avoit toute marquée de la croix de la Religion de Saint Jehan de Rodes affin que on les congneust et de ses armes les pavoys...¹²

Bien que l'on ne sache rien de sa formation pratique, fr. Pierre d'Aubusson semble s'être très tôt spécialisé dans les affaires d'armement et d'architecture militaire. Et c'est pour ses compétences que le maître Orsini le chargea de superviser toutes les fortifications des îles en 1472¹³. Les archives de l'Ordre montrent qu'il prit cette charge très à cœur, car il entreprit aussitôt de renforcer les points faibles de l'enceinte de Rhodes¹⁴. Poursuivant son irrésistible ascension, Pierre d'Aubusson fut élu prieur d'Auvergne en 1475¹⁵ et, le 17 juin 1476, grand maître de l'Ordre¹⁶. Dès 1475 cependant, nommé capitaine général, il avait présidé à la mise en place de pièces

¹¹ Auguste Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, Paris, 1862-1865, 3 vol., t. III, p. 318, sous la date de juillet 1456.

¹² Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, Ms. 2000, fol. 357; éd. Joël Blanchard, *Procès de Jacques d'Armagnac*, Genève, 2012, p. 466. Fr. Louis de Reilhac, commandeur de La Salvetat en Haute-Auvergne, de Puy de Noix en Limousin et de Compezières en Genevois, fut maréchal du 23 juillet 1470 au 16 janvier 1475 (AOM 74, fol. 19v; AOM 75, fol. 60r). Sur le personnage, voir Lucien Gerbeau, *Carlat. Deux églises, un rocher, une commanderie*, Aurillac, 2006.

¹³ Giacomo Bosio, *Dell'istoria della sacra religione et illustrissima militia di San Giovanni Gerosolimitano*, Rome, 1621-1684, 3 vol., t. II, p. 335.

¹⁴ On peut dresser un état sommaire des travaux entrepris sous son égide grâce aux registres de l'Ordre. Ils concernèrent la muraille du port, en août 1472 (AOM 74, fol. 140); puis le château et le secteur de la tour Saint-Pierre (AOM 74, ff. 146v-147v); les dispositions de fermeture du port, en janvier 1475 (AOM 75, fol. 39v); les tours du Môle et des Moulins, en février 1475 (AOM 75, fol. 42; cf. Bosio, t. II, p. 344); les fossés des murailles (AOM 75, ff. 81v-82r); les murailles de l'arsenal, en mars 1476 (Gabriel, *La cité de Rhodes...*, t. I, p. 146); les murailles septentrionales entre la tour Saint-Pierre et la tour de Plaignes (AOM 75, fol. 112).

¹⁵ Il succéda à fr. Jean Cotet, décédé en janvier 1475 (Jean-Bernard de Vaivre, « Contributions de trois commandeurs de la langue d'Auvergne aux fortifications du Lango et du château Saint-Pierre », *CRAI*, 2008, p. 1587-1611, ici p. 1608, n. 67).

¹⁶ AOM 75, ff. 122v-125r (Bosio, t. II, p. 361-363).

⁵ Salins-les-Bains, Jura, arr. Lons-le-Saulnier, ch.l. de c. Il n'y a aucune pièce relative à fr. Pierre d'Aubusson dans le fonds des archives du Rhône, notamment dans le 48 H 2944.

⁶ AOM 363, ff. 167 et 274v-275r.

⁷ AOM 364, fol. 173r, éd. Zacharias Tsiropanlis, *Ανεκδοτα έγγραφα για τη Ρόδο και τις Νοτιες Σποραδες απο το Αρχαιο των Ιωαννιτων Ιπποτων* [Documents inédits concernant Rhodes et les îles du Sud-Est de l'Égée des archives de l'Ordre de l'Hôpital], t. I (seul paru): 1421-1453, Rhodes, 1995, p. 750-753, n°329; et Anthony Luttrell, *Documents concerning Cyprus from the Hospital's Rhodian Archives (1409-1459)*, Nicosie, 2011, p. 418-420, n°303. Sur ce point: J.-B. de Vaivre et Ph. Plagnieux, *L'art gothique en Chypre...*, p. 406-409.

⁸ J.-B. de Vaivre, « La forteresse de Kolossi... »; *L'art gothique en Chypre...*, p. 410-422; *Monuments médiévaux de Chypre...*, p. 247-276.

⁹ AOM 369, fol. 54v.

¹⁰ Antoine I^{er} d'Aubusson, chevalier, seigneur du Monteil-au-Vicomte, de Pontarion et de Pelletanges, naquit en 1413. Frère aîné de Pierre, il fit carrière sous le duc de Bourbon et Charles VII, et s'illustra dans les guerres contre les Anglais. Bailli de Touraine (1450), de Caux (1454), de Caen (1466-1474), il cumula charges et pensions royales; il conduisit en particulier une ambassade française auprès du pape (1456). Après avoir participé au siège de 1480, il semble être mort au Monteil-au-Vicomte vers le début de l'année 1483.



Fig. 1 - Les canons de Nuremberg (cl. JBV).

d'artillerie sur les chemins de ronde des murailles, à l'intérieur des bastions et sur les plateformes des tours¹⁷.

Les bombardes étaient servies par des maîtres artilleurs qui apparaissent quelques fois dans les textes contemporains. Durant le siège de 1480, on sait ainsi que, du côté turc, il y avait quatre « bombardiers » principaux, dont le fameux « maître Georges » dont les textes indiquent qu'il était allemand¹⁸ et qui se vanta d'avoir lui-même fondu les bombardes ottomanes, ce qui est vraisemblable car une miniature du manuscrit de Caoursin montre le personnage en train de présenter à Mehmet II un modèle réduit de bombarde, ce qui fait bien de lui un concepteur d'engin. Les pièces qu'il avait réalisées avaient jusqu'à vingt-deux pieds de long (soit environ sept mètres) et il se proposait d'en faire de pareilles pour le grand maître¹⁹. Il expliqua en effet

qu'il y avoit .xx. piesses d'artillerie grosses, [...] toutes de metal, lesquelles luy mesmes avoit fondues, desquelles yl y en avoit .xii. de .xxii. piedz de long et espesses d'un pié 4 doiz qui tiroient pierres de .ix. à .x. piéz de ront. [...] Aussi disoit que la reste des bombardes estoient 4 qui tiroient pierre de .vi. à .vii. piedz de rond et quatre gros mortiers tirans en l'air grosses piarres de .x. à .xii. piedz de tour.²⁰

¹⁷ Bosio, *op.cit.*, t. II, p. 352.

¹⁸ Le Pèlerin allemand anonyme est le seul à dire qu'il était « originaire de Saxe ou de Meissen ». Il aurait servi aussi à Venise, si l'on en croit Philippe de Vigneulles (*Chronique...*, t. III, p. 75).

¹⁹ Sur ce secteur, particulièrement attaqué lors du premier grand siège, on se reportera à Jean-Bernard de Vaivre et Laurent Vissière, « *Tous les Deables d'Enfer* ». *Relations du siège de Rhodes par les Ottomans en 1480*, Genève (Droz), 2014, 946 pages.

²⁰ *Histoire journalière*, 28 mai.

Les nombreux textes publiés sur le siège de Rhodes de 1480 apportent beaucoup d'éléments inédits sur les bombardes et les mortiers, leur positionnement et le rythme des tirs tel que le rapportent les témoins présents alors dans la ville.

Si l'on ne dispose d'aucune certitude absolue sur l'éventuelle subsistance de pièces d'artilleries servies par l'armée ottomane en 1480, il n'en est heureusement pas de même s'agissant de celles qui contribuèrent à la défense victorieuse de la ville. Restées sur les remparts depuis la prise de Rhodes, le 1^{er} janvier 1523, par les Turcs, parfois laissées sur le site où les chevaliers les avaient placées durant le siège de 1480 ou déplacées par eux depuis, mais ayant repris du service lors de la formidable bataille de 1522, épaulées par d'autres fondues lors des décennies suivantes sur le continent européen et envoyées à l'Ordre pour subvenir aux besoins de sa défense, un certain nombre de ces pièces ont traversé les siècles. Si beaucoup de celles qui subsistèrent après les sièges ont été fondues pour divers besoins, après leur envoi à Istanbul – où il en reste quelques-unes –, celles qui ont échappé à ces transformations, gisant encore à Rhodes où elles furent admirées par des voyageurs²¹ au XIX^e siècle, furent, pour certaines d'entre elles, opportunément offertes en cadeaux à la France par le sultan Abdülaziz I. Celui-ci, né en 1830, admirateur des évolutions de l'Europe

²¹ Le peintre Eugène-Napoléon Flandin nota ainsi en 1844, dans l'hôpital de Rhodes, « *entassés sans ordre de vieilles armures, que la rouille dévore et des canons hors de service...* ». Il en a même dessiné un, resté dans un réduit (fig. 1). Cinq ans plus tard, ce fut Flaubert qui remarqua la présence de « *couleuvrines usées, énormes affûts de canons, beaucoup aux fleurs de lis de France...* ».

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

LA COMMANDERIE DE LA ROMAGNE AU TEMPS DU CHEVALIER DE GAUCOURT

Situation et contexte

La Romagne est une commanderie du grand prieuré de Champagne située sur le territoire de Saint-Maurice-sur-Vingeanne¹. Actuellement en Bourgogne, elle faisait, avant la Révolution, partie de la Champagne, en lisière de la Franche-Comté (qui n'est devenue française qu'en 1678). Cette situation à la frontière explique les importantes fortifications édifiées, pour leur plus grande partie, par Pierre de Bosredon à la fin du Moyen Âge. Mais au XVIII^e siècle, La Romagne n'a plus aucun rôle militaire, ses tours et ses remparts ont perdu leur utilité et représentent surtout une lourde charge d'entretien pour ses commandeurs. C'est le chevalier Jacques-Louis de Witasse Gaucourt qui succède au bailli de Saint-Simon, mort à Paris le 2 mars 1777. Mais la commanderie n'a plus l'importance qu'elle avait précédemment. Elle était alors la plus riche du prieuré de Champagne², du moins celle qui payait le plus de responsions, après le « grand prieuré »³.

Du riche domaine de La Romagne les terres situées au nord de la rivière de l'Amance⁴ ont été retirées pour former la commanderie d'Arbigny-sous-Varennes⁵ ; en valeur, un tiers des biens a été distrait, seuls deux tiers restent à La Romagne. Mais la séparation n'a pris effet qu'à la mort de Saint-Simon, et de nombreux liens subsistent entre les deux domaines.

Le bénéficiaire de la nouvelle commanderie d'Arbigny est le chevalier Louis-Victor de Folin-Villecomte, du grand prieuré de Champagne. Voici ce qu'il écrit à son sujet le commandeur Varenne⁶ dans une lettre adressée au commandeur Prinstet juste après la mort du grand

maître Ximenes. Cette lettre raconte l'élection de son successeur, le bailli de Rohan, en faveur duquel Varenne vient de se déclarer : « le chevalier de Folin-Villecomte, notre compatriote, et mon meilleur ami, en a été le premier instruit, l'ayant rencontré à l'hôtel de monsieur le Bailli de Rohan, au moment que je me suis déclaré, il était alors son camarade ; logeant chez lui et fixe à sa table, ayant toute sa confiance son estime aussi son amitié ; il vient d'être nommé son chambrier majeur qui est le poste parmi les officiers du grand maître qui jouit de sa confiance entièrement. Il le mérite, soit par une conduite sans reproche et des talents supérieurs qui, avec justice, lui ont conquis l'estime et l'amitié de tous les honnêtes gens. Il y a une apparence bien certaine qu'il fera avec le temps une brillante fortune dans l'Ordre »⁷. Sa faveur auprès du grand maître est confirmée par l'abbé Boyer : « Les chevaliers de Sales, Villecomte [...] paraissent avoir grand part à la confiance du grand maître »⁸. En 1777, Villecomte reste à Malte auprès de Rohan, tandis que Gaucourt prend tout de suite en charge La Romagne.

Les origines familiales du commandeur

Jacques-Louis de Witasse Gaucourt, dit le chevalier de Gaucourt⁹ est originaire de Picardie, né à Vermandovillers¹⁰ le 3 février 1733¹¹ dans une famille noble et pauvre puisque trois de ses sœurs furent demoiselles de

⁷ Archives départementales de la Côte d'Or (ADCO), E 642 bis. L'orthographe et la ponctuation ont été modernisées dans les transcriptions.

⁸ Alain Blondy, *Des nouvelles de Malte. Correspondance de M. l'abbé Boyer (1738-1777)*, p. 140.

⁹ Ce nom de Gaucourt est le nom d'un fief possédé par sa famille, tout proche de Vermandovillers, ce n'est pas son nom de famille, qui est Witasse. Il ne faut pas confondre Jacques Louis de Witasse, chevalier de Gaucourt, avec les membres de la famille Gaucourt dont les armes sont : D'hermine, à 2 bars adossés de gueules. Cette famille comprenait aussi des chevaliers de Malte, en particulier Sylvain Gabriel Nicolas de Gaucourt. Ils n'ont aucun lien de parenté, mais le receveur du grand prieuré les confond tous les deux. Dans les registres des comptes conservés aux archives de Meurthe et Moselle, à la page de La Romagne, le commandeur est appelé Sylvain Gabriel Nicolas de Gaucourt pour toutes les années où il est titulaire de la commanderie, c'est d'autant plus surprenant que les comptes étaient vérifiés au chapitre et que le chevalier Jacques-Louis de Witasse Gaucourt qui y était souvent présent semble n'avoir jamais fait la moindre objection.

¹⁰ 80320, canton de Chaulnes.

¹¹ *Registre des réceptions des chevaliers de Malte, depuis 1685 jusqu'en 1768*, f° 64, manuscrit Français 9782, BNF, (consulté en ligne sur Gallica le 08/09/2014).

¹ 21610, canton de Fontaine-Française.

² Dans les comptes de 1776-77, aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle (ADMM), registre H 3291, La Romagne est la seule commanderie à payer plus de mille livres de responsions.

³ Ce terme de grand prieuré est ici utilisé, comme souvent à cette époque, pour désigner l'ensemble des chambres priorales attribuées au grand prieur ; cet ensemble étant vu comme un tout, les chambres priorales (les commanderies de Bure, Épailly et Mormont) le composant étaient appelées « membres ».

⁴ Affluent de la Saône.

⁵ 52500, canton de Terre-Natale. Les Hospitaliers y étaient établis dès 1153 (J.-M. Roger : *Le prieuré de Champagne des Chevaliers de Rhodes, 1317-1522*, thèse soutenue en 2001, Paris-Sorbonne, t1, p. 132).

⁶ D'une importante famille de robe bourguignonne, Jean Charles Varenne fut commandeur d'Esnouveaux, puis de La Madeleine de Dijon à la mort de Louis Prinstet survenue le 1^{er} février 1776 (ADMM, H 3291, p.64). Il meurt le 1^{er} janvier 1782 à Malte. (ADMM, H 3314, p. 86).



Fig. 1 : Cachet aux armes de Jacques Louis de Witasse Gaucourt
(D'azur à trois bandes d'or), ADCO, 115 H 1243/1, (cl. XQ).

Saint-Cyr¹². Il est le fils de Jean-Jacques et de Marie-Jeanne des Fontaine de Woincourt, elle aussi ancienne demoiselle de Saint-Cyr¹³. Outre ses sœurs déjà citées ainsi qu'une quatrième, Marguerite, née en 1732, religieuse au couvent de la Visitation Sainte Marie d'Amiens en 1751¹⁴, il a un frère aîné, Claude-Joseph Barnabé, marié à Marie-Anne de Monet de la Marque, et un autre frère, Jean-Nicolas-Joachim, marié à Ursule-Josèphe d'Y, dame d'Hinacourt ; Jacques-Louis est le parrain de leur fille Marie-Louise-Élisabeth, mais se fait représenter à la cérémonie du baptême, le 16 juin 1771, par le garde chasse de la terre d'Hinacourt, car il est à Malte¹⁵. Il fait carrière au service du roi dans les cheveau-légers, devient gouverneur de la ville de Montdidier puis en 1762, commandant du château de Péronne, poste qu'il conservera jusqu'à la fin de sa vie¹⁶ ; en parallèle avec ces fonctions, il entre dans l'ordre de Saint Jean de Jérusalem et fait ses vœux à l'âge de 28 ans, le 3 juillet 1761¹⁷. Il devient

capitaine de galère en 1766¹⁸. L'abbé Boyer le cite dans son journal comme pouvant être le prochain secrétaire au trésor à la date du 3 février 1776¹⁹. Cette même année il est l'un des électeurs du grand maître Rohan²⁰ qui lui obtient, de grâce magistrale²¹, la commanderie de La Romagne l'année suivante. Le nouveau commandeur, comme c'est souvent le cas pour les nominations de grâce magistrale, n'appartient pas au prieuré de sa commanderie, mais à celui de France.

Installation au château et réparations

Son prédécesseur, le bailli de Saint-Simon²², qui a exercé de très hautes fonctions dans l'Ordre, et dont les commanderies étaient aux quatre coins de la France, a toujours abandonné leur gestion à des hommes d'affaires plus préoccupés de faire entrer l'argent que de les maintenir en bon état. En 1775, lassé des problèmes d'entretien de tous les bâtiments disséminés dans un grand nombre de villages dépendants de la commanderie, il afferme l'ensemble du domaine à un fermier général, Baudoin de Vautournant, en mettant expressément à sa charge toutes les réparations, y compris celles habituellement à la charge du propriétaire. Le fermier général réinsère cette clause dans les baux qu'il passe à ses sous-fermiers mais réclame avec ceux-ci que le bailli remette en état toutes les habitations et usines. Bien entendu, ce n'est pas ce qu'avait prévu Saint-Simon qui croyait être enfin tranquille. Furieux contre son fermier, il est prêt à changer de commanderie comme il l'écrit à son homme d'affaire : « [Je suis résolu à] accepter une permut de commanderie. J'y perdrai à la vérité un peu de revenu, mais j'y gagnerai ma tranquillité et d'être dispensé des réparations de La Romagne ; je punirai par là un malhonnête homme comme M. Baudoin qui m'a voulu vexer ; parce que par ce changement de commanderies, le commandeur qui entrera sera en droit de résilier les baux et de faire restituer à ce fermier tous les pots de vin qu'il a pris »²³. Un procès commence, mettant en cause le fermier général, ses sous-fermiers, le fermier général précédent ainsi que ses sous-fermiers, les prête-noms et

¹² Établissement d'éducation, réservé aux demoiselles de la noblesse pauvre, créé en 1686 à l'initiative de Mme de Maintenon. Ces trois sœurs sont : Marie-Thérèse née le 1^{er} septembre 1730, reçue en 1741, Marie-Joséphine-Pélagie née le 21 septembre 1735 qui devint religieuse en 1763 et Marie-Agathe-Louise, née le 12 mai 1737, sortie de Saint-Cyr en 1757. (Fleury Vindry, *les demoiselles de Saint-Cyr (1686-1793)*, 1908, p.424).

¹³ *id.*, p.176

¹⁴ *Mémoires de la société des antiquaires de Picardie*, tome 13^e, F-I Darsy, « le clergé de l'église d'Amiens en 1789 », pp.53 et 235.

¹⁵ Joseph Estienne, *Inventaire sommaire des archives départementales de l'Aisne, canton de Moy-de-l'Aisne*, tome VIII, série E supplément, p. 65, 1950, et registres paroissiaux d'Hinacourt, Aisne, 1687-1774, F° 193, consulté en ligne sur le site des A.D. de l'Aisne.

¹⁶ ADCO, 115 H 1243/1.

¹⁷ *Registre des réceptions des chevaliers de Malte, depuis 1685 jusqu'en 1768*, F° 64, manuscrit Français 9782, BNF, (consulté en ligne sur Gallica le 08/09/2014).

¹⁸ *Registre des réceptions...*, *op. cit.*, F° 64.

¹⁹ *Des nouvelles de Malte*, *op. cit.* p. 163.

²⁰ ADMM, H 3192, *Acclamation universelle faite à Malte le 12 9bre 1775*, recopié en annexe.

²¹ Dans chaque prieuré, tous les cinq ans, le grand maître pouvait choisir le bénéficiaire d'une commanderie vacante ; le commandeur devait alors lui payer l'annate, c'est-à-dire une année entière de revenu de cette commanderie.

²² Sur ce commandeur : « Les aventures d'un cousin de Saint-Simon », Claire Éliane Engel, in *XVIII^e siècle*, 1971, n° 3, p. 95 à 105, et « Le bailli de Saint-Simon, grand seigneur et piètre commandeur (1694-1777) », Yvette Quenot dans *Éclats des lumières (Mélanges en l'honneur de Paul Sadrin)*, publiés par l'Association Bourguignonne d'Études Linguistiques et Littéraires), 2001, pp. 81-96.

²³ ADMM, H 3295, lettre de Saint-Simon à Jobelin, de Paris, le 11 décembre 1775.

le bailli de Saint-Simon. Des experts, qu'il faut rétribuer, sont nommés et les bâtiments se dégradent puisque personne ne les entretient en attendant l'issue du procès. Saint-Simon meurt sans avoir le temps de permuer, et c'est l'Ordre qui reprend le procès. Finalement, un accord à l'amiable se met en place pour régler ce litige. Les différentes parties doivent payer chacune une part des travaux à réaliser et cela va permettre au chevalier de Gaucourt de financer les réparations urgentes que dès avant cet accord il voulait commencer, comme il l'a écrit à Maître Jobelin²⁴, régisseur de la commanderie pendant le mortuaire et le vacant²⁵, dans une lettre de Péronne du 9 mars 1778 : « Je prendrai mes instructions à Paris pour pouvoir prendre les précautions pour mes réparations. S'il est possible que je puisse y travailler sans me compromettre en rien dans ce procès ». Puis lors d'une étape à Paris : « Je n'ai rien eu de plus pressé en arrivant ici Monsieur que de consulter le conseil de l'Ordre pour savoir quelles précautions j'avais à prendre dans l'état où sont les choses pour faire mes réparations sans risque de me compromettre dans le procès qui doit être évoqué au conseil »²⁶. Le conseil de l'Ordre, le 21 mai 1778 autorise Gaucourt à faire les travaux et lui indique la marche à suivre pour cela²⁷.

À son arrivée, le château est à l'abandon : dès l'entrée de la cour du donjon où sont les logements du commandeur, le spectacle est désolant : « les murs du fossé de l'entrée du château [...] sont entièrement remplis de boue et d'herbages, l'eau y croupissant et d'une mauvaise odeur ». Pour le château lui-même, c'est bien pire : derrière la cuisine dont « les ouvertures des deux croisées [sont] bouchées avec des fagots de paille et d'épine » et dont « les fourneaux [...] sont] totalement en ruine », « sont sept ou huit pièces ou chambres inhabitables, sans portes, volets, fenêtres, pavés ni espèce de clôture, l'eau des fossés y croupissant ». Quant aux pièces de l'étage, « la plupart des croisées d'en haut sont sans châssis »²⁸. « Les meubles et effets [...] tombent [...] la plupart en pourriture et sont dans le plus mauvais état qu'il soit possible de voir »²⁹. Mais le commandeur ne se laisse pas abattre comme on peut le lire dans la correspondance qu'il poursuit avec Maître Jobelin. À l'inverse de Gaucourt, celui-ci connaît parfaitement bien la région et tout ce qui concerne la commanderie.

Gaucourt manque de tout, il presse Jobelin de lui fournir des chaises, peut difficilement se déplacer, n'ayant même pas de cheval³⁰. Il ne manque pas d'optimisme quand il écrit : « Je suis très content Monsieur et de vos chaises qui sont belles et bonnes et de leur prix qui n'est point cher j'ai payé les 23 livres et je vous remercie me voilà magnifiquement meublé ». Le régisseur s'occupe aussi de son chauffage : « Je vous suis obligé des soins que vous prenez de mes cheminées, tâchez qu'elles soient bien faites et point chères »³¹.

Dès le chapitre de juin 1777, Gaucourt avait demandé une visite de ses bâtiments pour constater la quantité de bois nécessaires aux travaux³², mais la visite réalisée, il était trop occupé pour se rendre au martelage de ses bois comme il l'a écrit à Jobelin : « Je suis bien fâché Monsieur que mes embarras m'empêchent d'aller moi-même lundi recevoir Monsieur le commandeur de Clugny mais je suis occupé par le moulin de La Romagne que je fais refaire depuis les pieds jusqu'à la tête et je ne puis m'absenter dans ce moment moins que jamais. J'enverrai mon garde lundi sur la route de Leffonds³³. » Effectivement, le lundi 14 septembre, le chevalier de Clugny, responsable de l'opération de martelage écrit : « M. le chevalier de Gaucourt [...] nous a répondu que la quantité d'ouvriers qui étaient occupés aux réparations des bâtiments de sa commanderie ne lui permettait pas de se rendre au jour que nous lui avions indiqué, mais qu'il nous enverrait son garde ; [...] et étant [...] audit bois [...], est survenu le nommé Jupille, garde de ladite commanderie »³⁴. On peut lire dans la lettre que le commandeur écrivait à Jobelin le détail des travaux qu'il mène : « J'ai reçu enfin vos cheminées et les fais poser actuellement et j'envoie demain chercher des croisées que j'ai fait faire à Pressigny³⁵, le menuisier, le serrurier, et le vitrier doivent se rendre pour cette opération lundi matin, j'ai fait faire un four à chaux que l'on allume aujourd'hui. Vous voyez que voilà bien des affaires pour quelqu'un qui ne les entend pas trop »³⁶.

Gaucourt s'occupe personnellement de petits détails. On le voit chercher des planches : « On m'a dit qu'il y avait à Broncourt³⁷ des planches à vendre. Je voudrais savoir de quelles années elles sont sciées et le prix [...] si elles sont vieilles et pas chères j'en prendrai beaucoup [...] je suis ici en marché d'environ deux milliers [...] mais parce qu'elles n'ont que deux ans j'ai de la peine à me déterminer à les prendre, cependant si celles de

²⁴ Maître Nicolas Jobelin, avocat, bailli de Fayl-Billot (52500) a été un des régisseurs de la commanderie à l'époque de Saint-Simon. Puis il géra pour l'Ordre la commanderie antonine de Bussièrès-les-Belmont jusqu'à sa mort le 10 août 1780.

²⁵ Après la mort d'un commandeur, les revenus de ses commanderie revenaient à l'Ordre jusqu'au 30 avril suivant (le mortuaire), puis encore toute l'année suivante (le vacant).

²⁶ ADMM, H 3295, lettre de Gaucourt à Jobelin, 24 mars 1778.

²⁷ ADCO, H 1243/1, *Extrait du registre des délibérations du Conseil de l'Ordre de Malte du 21 mai 1778*.

²⁸ ADMM, H 3295, rapport d'experts du 18 novembre 1775.

²⁹ ADMM, H 3295, lettre de Jobelin au grand prieur du 10 avril 1777.

³⁰ ADMM, H 3295, Lettre de Gaucourt à Jobelin de jeudi matin..

³¹ *id.*

³² ADCO, H 1230/2, procès-verbal de martelage.

³³ 70600, canton de Champlitte.

³⁴ Archives Nationales - M 929, Martelages 1779 et 1781 (n° 1-40), 28 - Martelage.

³⁵ 52500, canton de Fayl-Billot.

³⁶ ADMM, H 3295, Gaucourt à Jobelin, sans date.

³⁷ Broncourt (52500) est une dépendance de la commanderie comprenant entre autre un château.

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

L'ORDRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM ET LES MALTAIS

- IV -

HEURS ET MALHEURS DES RÉFORMES D'EMMANUEL DE ROHAN DE 1775 À 1786

Le 12 novembre 1775, le frère Marie des Neiges, Emmanuel de Rohan obtenait les 21 voix nécessaires pour qu'il devînt, à l'âge de 50 ans, le 71^e Grand Maître de l'Ordre et le 27^e régnant à Malte.

Les trois Langues françaises en avaient fait leur candidat unique deux jours avant la mort de Ximenes. Son opposition à Pinto, sa conduite lors de la révolte des prêtres et la lassitude du gouvernement des Ibériques firent le reste. Dans le pays même, où pourtant les Français n'étaient pas les mieux acceptés, « *la joie du peuple [fut] incroyable* »¹.

En effet, la popularité de Rohan était grande parmi les Maltais; homme affable, il avait su s'attirer la sympathie que la morgue ironique des chevaliers français avait découragée depuis longtemps. Son portrait officiel, par le même Favray qui avait peint ses prédécesseurs, s'en voulut un témoignage²: le Grand Maître d'un sobre costume officiel d'une grande simplicité, s'apprêtait à monter sur son trône, tandis qu'un page lui tendait le béret-ton et que, dans le fond de la salle du trône, trois autres pages s'entretenaient familièrement sans prêter attention à leur nouveau supérieur. Nouveauté essentielle s'il en était, le peuple maltais était associé pour la première fois à l'exaltation de son nouveau souverain: Favray le représente manifestant bruyamment sa joie.

Il n'y avait donc plus rien de la pompe versaillaise du portrait de Pinto, ni de la raideur hiératique de celui de Ximenes. Au contraire, ce portrait voulait resituer le nouveau dignitaire dans un environnement humain qui était celui de Malte, et les armes des Rohan étaient moins visibles que l'oranger qui encadrait la fenêtre et qui symbolisait la nouvelle richesse économique de l'île³.



Le grand maître Emmanuel- Marie des Neiges de Rohan Polduc et le peuple maltais (La Valette, Fine Arts Museum).

Emmanuel de Rohan appartenait à une des branches cadettes de cette famille, celle du Pouldu ou de Polduc, seigneurie qui leur fut apportée par mariage au XVI^e siècle⁴. Il était le fils de JeanBaptiste IV de Rohan Polduc et de Marie Louise de Veltoven, épousée en 1721.

¹ Ministère des affaires étrangères (puis MAE), CP Malte 15, n° 67, des Pennes à Vergennes, Malte, 12 novembre 1775.

² Il est conservé au Musée des beaux-arts de La Valette.

³ Voir Alain Blondy, *Parfum de Cour, gourmandise de rois. Le commerce des oranges entre Malte et la France au XVIII^e siècle*, d'après la correspondance entre Joseph Savoye, épiciier à Paris, et son fils, l'abbé Louis Savoye, chapelain conventuel de l'ordre de Malte, Paris, Bouchène/Fondation de Malte, 2003.

⁴ National Library Malta (puis NLM), ARCH 6406. Un fils cadet d'Alain VI, vicomte de Rohan, donna naissance à la branche des Rohan du Gué de L'Isle d'où était issu Jean de Rohan Trégalet qui épousa la veuve du seigneur de Polduc.



Son père avait été l'un des bras droits du marquis de Pont Callec, dans la conjuration combinée entre l'Espagne, le duc et la duchesse du Maine et la noblesse bretonne, dite conspiration de Cellamare (1719). La déroute des hobereaux bretons ayant été totale, tous s'enfuirent, sauf Pont Callec et trois des siens qui furent exécutés le 26 mars 1720. Jean-Baptiste de Rohan-Polduc, condamné par contumace se réfugia en Espagne.

Grâce à l'exil et aux liens espagnols de son père, le jeune Emmanuel s'attacha à Don Philippe, quatrième fils de Philippe V, et devint son premier gentilhomme lorsqu'il reçut le duché de Parme, au traité d'Aix-la-Chapelle (1748). Rentré en France en 1765, il n'y resta que peu de temps, Louis XV lui ayant préféré Fleury pour l'ambassade de l'Ordre à Paris. En 1769, il décida de passer à Malte où sa popularité lui permit de jouer un rôle important dans l'opposition à Pinto.

Rohan était un homme singulier que les malheurs de son père et son enfance avaient marqué. C'était un homme cultivé et ouvert aux idées nouvelles. Il avait été ainsi initié à la franc-maçonnerie en juillet 1756, à Parme. Mais c'était aussi un homme respectueux des droits de la noblesse et de ses engagements religieux. S'il ne fut pas plus vertueux que d'autres, ses liaisons, notamment avec sa cousine, Marie de Rohan⁵ furent extrêmement discrètes. Ses plus graves défauts étaient l'indécision et la difficulté à assumer les conséquences de ses actes. Craintif à l'égard des puissants, détestant les tracasseries, il s'emportait contre les auteurs des troubles, espérant qu'en ne les voyant plus, il éloignait ainsi les causes d'agitation. En revanche, il savait parfaitement analyser les situations générales, calmer les échauffés et trouver une solution. Homme des grands dossiers, sans grande envergure, mais avec efficacité, il était paralysé par la

gestion quotidienne. Rohan écrivait beaucoup, souvent spontanément, quelquefois par stratégie, estimant que l'honneur d'un autographe pouvait rendre bienveillant son destinataire; dans ses lettres, on retrouve un homme sûr de ses pensées mais un prince rongé par le doute, timoré devant les grands, et blessé dans ses sentiments d'amitié ou d'affection, à la moindre des oppositions.

Son caractère explique, plus que tout, son magistère. Les premières années furent marquées par la mise en œuvre de réformes profondes et par un désir d'enrichissement de l'Ordre mais, rapidement les turbulences du Couvent conduisirent Rohan à faire retentir les Cours de ses plaintes et de ses lamentations, tel un surveillant de collège débordé par un chahut, exaspérant les ministres les mieux intentionnés. Tout entier obnubilé par ses querelles intestines, le Couvent ne vit pas venir l'orage révolutionnaire auquel, pourtant, Rohan fit front avec souplesse et dignité, permettant assurément à l'Ordre de vivre plus longtemps que ne le souhaitaient alors ses détracteurs⁶.

Le chancelier impérial Kaunitz, s'adressant au bailli Colleredo, frère de son collègue et ambassadeur de l'Ordre à Vienne, lui avait dit « *Réformez-vous sinon, nous vous réformerons* »⁷.

C'était bien l'intention de Rohan, mais il dut, auparavant, terminer les affaires laissées pendantes à la mort de son prédécesseur qui étaient principalement les séquelles de la révolte des prêtres. Rassuré par la relative clémence

⁵ Elle fut inhumée dans son tombeau, dans l'église conventuelle St Jean.

⁶ Le chevalier Antoine Dupeyroux (1758-1877) qui était secrétaire des commandements du Grand Maître a présenté, dans son ouvrage de 1802, *Correspondance secrète d'un chevalier de Malte sur les causes... une division du règne de Rohan en trois périodes ; les dix premières années dans lesquelles « il se fit aimer généralement et mérita même d'être admiré » ; puis, les années d'infirmité qui le rendirent froid et misanthrope; enfin, l'époque de la Révolution, où il passa « de l'apathie à la nullité », entouré de « parasites avides ».*

⁷ Cité par C. E. Engel, *L'Ordre de Malte en Méditerranée*, p. 229.

des sentences qui ne condamnèrent à la peine capitale que ceux des Maltais qui avaient attenté à la vie d'un chevalier et plus soulagé que déçu par la réforme du clergé maltais décidée par Pie VI, il s'attaqua aux grandes réformes, déjà en germe sous le règne précédent.

Ces dernières étaient doubles. Il s'agissait d'une part de réformer l'Ordre et, d'autre part, de réformer le gouvernement de Malte et des Maltais.

I - Le chapitre général

Si sa réunion fut décidée sous Ximenes, elle avait été réclamée depuis près de cinquante ans, par tous les opposants au pouvoir en place, à commencer par Rohan lui-même.

Comme dans pareils cas, chacun en attendait des résultats divergents. Pour les uns, plus nombreux qu'on ne le croyait, le Chapitre général ne serait qu'une boîte de Pandore qu'il faudrait s'empresse de refermer dès qu'ouverte. Pour les autres, c'était l'unique moyen de réformer l'Ordre et de le rendre viable. Enfin pour quelques-uns, c'était l'occasion de réduire le pouvoir central de Malte et de redonner aux chevaliers et aux Langues l'autorité que les volontés absolutistes des derniers grands maîtres leur avaient ôtée. Vergennes prévint plus de difficultés que de résultats intéressants à réveiller un Chapitre que ne mentionnaient que les fauteurs de troubles. Bien que formant des vœux pour que cette « assemblée (...) opère l'heureuse révolution qui doit en être l'objet », il fit part de ses réticences : « *En considérant le passé et surtout la disposition actuelle des esprits, on n'est pas persuadé généralement que Son Éminence tirera de cette démarche tout le fruit que son zèle, ses bonnes intentions et son amour pour le bien, semblent lui annoncer* »⁸.

I-1- L'opposition des Langues françaises

Dès le mois de février 1776, Cibon, secrétaire de l'ambassade à Paris, écrivait à Gérard de Rayneval⁹, à l'insu de son ambassadeur, qu'il y avait tout lieu de craindre que les Langues françaises ne voulussent agiter à nouveau le problème des preuves d'admission¹⁰. Cibon, en l'occurrence, restait fidèle à la règle que les

ambassadeurs de l'Ordre, Froullay, puis Fleury, avaient toujours respectée, celle de préserver les intérêts de la France dans toutes les affaires de l'Ordre.

Il avait été, en effet, contacté peu de temps auparavant, par le bailli de Tudert qui lui avait fait part de la volonté des Prieurs français d'avoir une position uniforme face au gouvernement de Malte et aux autres Langues¹¹, notamment sur le chapitre des preuves et sur celui de la rénovation des terriers des commanderies. Leurs doléances se résumaient en un programme de réaction nobiliaire: diminuer le pouvoir central pour redonner la prééminence au corps nobiliaire, limiter la noblesse à son acception la plus ancienne et rénover les documents économiques des commanderies pour réévaluer les rentes féodales. Sans le savoir, les chevaliers français furent les premiers à formuler la réaction nobiliaire qui s'exhala lors de l'Assemblée des Notables ou des États Généraux. Ce faisant, leurs réclamations de 1776 les firent assimiler, quinze ans plus tard, aux catégories privilégiées qui devaient être détruites.

Rohan qui avait été l'âme de toutes les attaques contre Pinto, craignit que cette opposition française ne fût source de nouveaux tracassés et il demanda l'appui de Louis XVI¹². Vergennes écrivit alors aux baillis qui menaient la cabale pour les informer que le roi souhaitait les voir abandonner leurs démarches et manifester désormais la plus grande subordination à l'égard de leur supérieur¹³.

I-2- Les opérations du Chapitre général

Il s'ouvrit le 24 novembre 1776 et, en janvier 1777, les Seize avaient fini leur travail à la satisfaction relative de tous, ainsi que le Secrétaire de France, SeystresCau-mont l'écrivait à Cibon¹⁴: « *Voilà notre chapitre général terminé et, malgré les protestants, malgré leurs adhérents et ceux qui n'avaient pu être du nombre des Seize, on est assez convenu qu'il y a beaucoup de lois sages et bien conçues* ». Il fallut attendre l'approbation du pape sur leur contenu pour que les ordinations générales pussent être publiées¹⁵: elles comprenaient 772 articles répartis en XXI titres. Contrairement à l'attente des Français, le Chapitre se posa davantage en réformateur moral de l'Ordre qu'en réformateur politique ou économique, et quand il le fit, ce ne fut pas dans le sens qu'ils souhaitaient.

⁸ MAE, CP Malte 15, n° 78, Vergennes à des Pennes, Versailles, 5 décembre 1775.

⁹ Joseph-Mathias Gérard de Rayneval, né en 1736, fut, avec son frère aîné Conrad-Alexandre, l'un des deux piliers des affaires étrangères, placés sous l'autorité de l'abbé de la Ville par Vergennes. Secrétaire de légation à Dresde en 1766, résident à Dantzig (où il servait de boîte aux lettres dans l'affaire polonaise), il devint premier commis en 1774 et resta en fonction jusqu'en 1792.

¹⁰ MAE, CP Malte 15, n° 101, Paris, 21 février 1776.

¹¹ Archives nationales Paris (puis ANP), M 947, n° 257, Poitiers, 4 février 1776.

¹² *Ibid.*, n° 213, Cibon à Vergennes, Paris, 5 janvier 1777.

¹³ *Ibid.*, n° 247, Versailles, 2 février 1777.

¹⁴ MAE, CP Malte 15, n° 217, Malte, 18 janvier 1777.

¹⁵ MAE, MD Malte 26, *Ordinations du chapitre général célébré à Malte en l'année 1776, sous le magistère de S. A. E. Mgr de Rohan*.

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com